



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur



INAUGURATION DE L'ATELIER BOIS ONF DE BARRÊME

**CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL
OU COMMENT ALLIER DEVELOPPEMENT DURABLE
ET VALORISATION DE LA FORET ALPINE**

DOSSIER DE PRESSE

Le 15 décembre 2012
Barrême (04)

Contact presse :

Isabelle Desmartin / 04 42 65 78 14

isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Jérôme Bonnet / 06 73 90 26 49

jerome.bonnet@communesforestieres.org

Communes forestières PACA

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE	3
PROGRAMME.....	5
FICHE TECHNIQUE DE L'ATELIER BOIS DE BARRÊME (04).....	7
CONSTRUIRE UN BATIMENT PUBLIC EN BOIS LOCAL	9
LE RESEAU DES BATIMENTS-PILOTES EN BOIS DES ALPES	11
CARTE DES BATIMENTS-PILOTES ET DES ENTREPRISES BOIS DES ALPES AU 01/11/2012.....	13
LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS A3V.....	14
LA CERTIFICATION BOIS DES ALPES	15
LA TRIOMATIC MOBIL'	19
LES COMMUNES FORESTIERES, UN RESEAU POUR REPRESENTER ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS FORET BOIS	21
PRESENTATION DE L'ATELIER BOIS ONF DE HAUTE-PROVENCE	25
COMMUNIQUE : L'ATELIER BOIS ONF A BARREME	26
L'OFFICE NATIONAL DES FORETS	27

ANNEXES

PRESENTATION DES MOBILIERS BOIS FABRIQUES A L'ATELIER BOIS ONF DE BARREME

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ATELIER BOIS DE BARREME OU L'ALLIANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE ET DE LA VALORISATION DE LA FORET ALPINE

L'atelier relais de Barrême a été pensé et construit avec la ressource bois locale. Premier bâtiment des Alpes du Sud à utiliser du bois certifié Bois des Alpes, il sera inauguré le 15 décembre prochain. Plusieurs autres maîtres d'ouvrages suivent cette dynamique de valorisation du bois en circuit court dans la construction, à l'échelle du Massif Alpin.

En présence de **Michel PAPAUD**, Préfet des Alpes de Haute-Provence, de **Jeanne HEURTAUX**, Commissaire-adjointe du Massif des Alpes – DATAR, de **Charles LAUGIER**, Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, délégué à la forêt, de **Gilbert SAUVAN**, Président du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, de **Jean-Claude MICHEL**, Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, de **Philippe DEMARCQ**, Directeur territorial de l'Office national des forêts,

Jean-Louis CHABAUD, Maire de Barrême, inaugurera l'Atelier bois ONF de Barrême,

**Le samedi 15 décembre 2012, à partir de 10h00
à Barrême (04),**

*Journalistes, vous êtes conviés à participer à cette rencontre.
Un point presse sera organisé à l'issue des interventions à 13h00*



A partir de 10h00 : Présentation du bâtiment et de la filière bois locale par l'ensemble des acteurs de la filière ayant participé à la mise en œuvre de cette construction bois

A 12h00 : Démonstration de la machine de classement mécanique des bois Triomatic par Bois des Alpes **et visite du bâtiment** commentée par l'architecte F. Nicolas

A 12h30 : Inauguration officielle du bâtiment par Jean Louis Chabaud, Maire de Barrême en présence des personnalités invitées



UN BATIMENT BOIS EXEMPLAIRE

Au-delà du recours au matériau bois aux multiples atouts (environnemental, esthétique...), la commune a fait le choix **d'utiliser le bois des forêts locales pour la construction du bâtiment**. Ce projet traduit ainsi concrètement la volonté des élus du territoire et leur **engagement pris dans la charte forestière**, de valoriser les ressources locales et de contribuer au développement de l'économie locale.



Cette construction exemplaire a nécessité que chaque maillon de la filière se mobilise pour faire aboutir le projet dans les meilleures conditions en termes de délais et de financement.

UNE CERTIFICATION POUR GARANTIR LE CIRCUIT COURT

L'Atelier bois de Barrême a mis en œuvre la **certification Bois des Alpes**, qui permet de **garantir** au maître d'ouvrage, soit la commune, **l'origine alpine du bois**. Bois des Alpes **certifie la qualité mécanique du bois** et met en réseau les entreprises locales pour la transformation du bois de la forêt au bâtiment.



Cette démarche, unique en France, permet de positionner les bois alpins sur le marché en plein essor de la construction bois, et de lui donner un atout concurrentiel.

UNE DYNAMIQUE ALPINE

L'initiative de Barrême fait partie des **20 bâtiments pilotes en bois local**, financés dans le cadre de **la stratégie forestière alpine**. Sous l'égide du Comité de Massif, celle-ci permet **d'accompagner et de soutenir financièrement des projets** de valorisation des bois alpins qui s'inscrivent dans des critères précis d'innovation, de dimension alpine et d'approche territoriale.

Dans le cadre du Comité de Massif, l'Etat au travers de la DATAR, et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ont confié aux Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes l'animation du Réseau Alpin de la forêt de Montagne, avec pour mission l'accompagnement et le suivi de la stratégie forestière alpine. Dans ce contexte, elles animent le réseau de bâtiments-pilotes en Bois des Alpes.

Contact :

Communes forestières PACA

Pavillon du Roy René, CD 7, Valabre, 13 120 GARDANNE

Contact presse :

Jérôme BONNET / Mobile le 15/12/2012 uniquement 06 73 90 26 49 / Tél. 04 42 65 43 93 /

jerome.bonnet@communesforestieres.org

Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / isabelle.desmartin@communesforestieres.org

PROGRAMME

Inauguration de l'Atelier Bois ONF

Le 15 décembre 2012 à Barrême (04)

09h30 **Accueil des participants**

10h00 **Echanges autour de la construction en Bois des Alpes et de la valorisation de la ressource forestière locale**

- **La démarche exemplaire de construction en Bois des Alpes**

Interventions de :

Jean-Louis CHABAUD, Maire de Barrême

Jeanne HEURTAUX, Commissaire-adjoint DATAR Alpes

Gilbert SAUVAN, Député et Président du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

Jean-Claude MICHEL, Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **La mise en œuvre du projet**

- Stratégie de développement du bois construction en circuit-court

Interventions de :

Bernard MOLLING, Président du Pays A3V

Thomas AMODEÏ, Animateur de la charte forestière de territoire du Pays A3V

Jean-Claude MONIN, Président de l'association Bois des Alpes

- Le Projet de Barrême - Echanges avec les professionnels

Interventions de :

Frédéric NICOLAS, architecte du projet

André GUIRAND, scieur

Patrick BAYLE, exploitant forestier

Didier GARCIN, charpentier

12h00 **Démonstration de la machine de classement mécanique des bois Triomatic'**
Par l'association Bois des Alpes

12h30

Inauguration officielle

Avec la prise de parole de :

Jean-Louis CHABAUD, Maire de Barrême

Jean-Claude MICHEL, Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Philippe DEMARCQ, Directeur territorial Office national des forêts Méditerranée

Serge PRATO, Président de la Communauté de communes

Bernard MOLLING, Conseiller général des Alpes de Haute-Provence – Canton de Barrême et Président du Pays A3V

Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant

Gilbert SAUVAN, Député et Président du Conseil général des Alpes de Haute-Provence

Michel PAPAUD, Préfet des Alpes de Haute-Provence ou son représentant

Et visite du bâtiment commentée par Frédéric NICOLAS, architecte du projet

suivie d'un buffet offert

Atelier bois de Barrême

Le mot du maître d'ouvrage

Pour la commune, la construction de cet atelier bois était un choix de maintien des emplois ruraux, une opportunité de développement économique et un moyen de dynamiser la filière bois locale.

Appuyé par le Réseau Alpin de la forêt de montagne animé par les Communes forestières, le choix du bois comme matériau de construction s'est rapidement imposé. Cette orientation confirme l'engagement que nous avons pris, nous, élus, au niveau du territoire dans le cadre de la charte forestière du Pays A3V.

Enfin, la certification Bois des Alpes nous a permis de trouver une réponse adaptée à nos besoins pour garantir l'origine alpine des bois.

Commune : Barrême
Département : Alpes de Haute Provence (04)
Habitants : 472
Forêt communale : 2 858 ha
Territoire : Pays Asses Verdon Vaire Var
Forêt du territoire : 102 000 ha



Jean-Louis Chabaud, Maire de Barrême

Données générales

Typologie : Atelier Bois

Label énergétique : BBC

Année de construction : 2012

SHON : 814 m²

Coût de la construction : 1 117 k€ HT

Coût du lot bois : 43 591 € HT

Volume de sciages : 132 m³



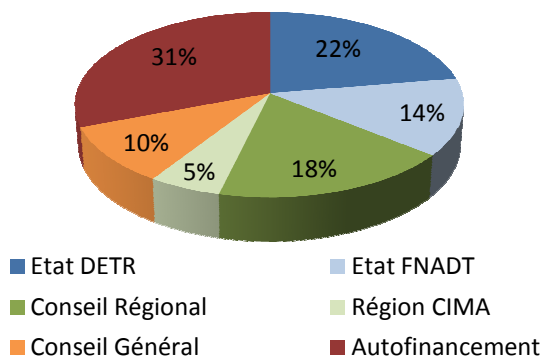
Provenance des bois utilisés



Utilisation de bois	Essence	Provenance	Volume
Ossature : Plancher/Mur/Structure	Pin	Alpes de Haute-Provence	79 m ³
Bardage	Mélèze	Alpes de Haute-Provence	29 m ³
Lamellé collé	Epicéa	Massif Alpin	25 m ³

► Financement

Investissement global	Montant	%
Bâtiment hors lot bois	1 073 049€HT	96 %
Lot bois	43 591 €HT	4 %
Total investissement	1 116 640 €HT	100 %
Dont subventions	772 400 €	69 %
Dont autofinancement	344 240 €	31 %



► L'organisation du circuit court

Pour s'assurer de la provenance du bois, la commune de Barrême a souhaité intégrer la démarche Bois des Alpes. Elle s'est chargée de l'achat et de la mise à disposition des grumes auprès du charpentier, l'entreprise Garcin. Celui-ci a réalisé le sciage et le transport du bois. Sur les 302 m³ de grumes que la commune a achetées, 108 m³ de sciages ont été utilisés comme bois d'œuvre dans la construction du bâtiment. Une partie du bois restant sera valorisé pour d'autres utilisations.



Le réseau de bâtiments-pilotes en bois des Alpes réunit l'ensemble des premiers bâtiments réalisés avec du bois certifié Bois des Alpes afin de capitaliser leurs expériences et de les valoriser. Le but est de dynamiser le développement du bois alpin dans les constructions.



► Les acteurs de la construction

- Maitre d'ouvrage :** Mairie de Barrême - Rue Principale - 04330 BARREME – Tél : 04.92.34.20.06
- Architecte :** Agence Frédéric Nicolas – 171 Avenue Eugène Baudoin – 84400 APT – Tél : 04.90.74.16.09
- Bureau d'Etude Bois :** Gaujard Technologie – 10 Avenue de la Croix Rouge - 84000 AVIGNON – Tél. 04.90.86.95.00
- Exploitant forestier :** SARL Bayle – La basse Liberne – 04460 SELONNET – tél. 04 92 35 10 30
- Scieur :** Scierie Guirand -04370 VILLARS-COLMARS - tél : 04 92 83 41 05
- Charpentier :** Entreprise Garcin- 8 allées des Genêts - 04200 SISTERON - Tél : 04 92 61 21 21
- Lamelliste :** Coladélo - Allée du Vivarais – 26057 BOURG-DE-PEAGE - tél : 04 75 72 54 55

Vous avez un projet et vous avez envie de plus d'informations ?

Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur
Pavillon du Roy René
CD 7 Valabre
13 120 GARDANNE
Tél. 04.42.65.43.93
paca@communesforestieres.org

Association Bois des Alpes
Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République
73000 CHAMBERY
Tél. 04.79.96.14.67
info@boisdesalpes.net

CONSTRUIRE UN BATIMENT PUBLIC EN BOIS LOCAL

L'ELU MAITRE D'OUVRAGE DE BATIMENT PUBLIC

En tant que maître d'ouvrage, le maire et son conseil municipal sont chargés de la construction et de la gestion de bâtiments publics.

A ce titre, le maire dispose d'un levier pour la valorisation de la filière en tant que prescripteur, notamment, de bois matériau pour la construction.

LE BOIS, MATERIAU ADAPTE A TOUTE CONSTRUCTION

Contrairement aux idées reçues, le matériau bois est tout à fait adapté à la construction.

Il est naturellement isolant. Cela lui confère de bonnes dispositions pour la construction de bâtiments économes en énergie.

Il a un très bon rapport poids / résistance. Ainsi, il permet de construire des bâtiments aux architectures tant contemporaines que classiques.

Il est adaptable. Il permet de construire aussi bien des bâtiments publics ou privés, de petite taille ou de grande envergure. Il s'adapte architecturalement au milieu en construction neuve ou en rénovation.

Il est résistant. Certaines essences sont naturellement résistantes aux insectes. Des traitements respectueux de l'environnement existent pour les autres. Il a donc une durabilité au moins équivalente aux autres matériaux, voire supérieure dans bien des cas. En cas d'incendie, il brûle plus lentement que les autres matériaux. Cela laisse plus de temps aux secours pour intervenir.

Il est économique. Le coût de la construction bois a fortement baissé ces dernières années. La réglementation thermique 2012 renforce cet avantage économique pour ses capacités d'isolation naturelle.

LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les Communes forestières accompagnent les collectivités dans la valorisation de leur ressource locale, écologique et renouvelable, dans leur construction de bâtiments communaux. L'objet de cet accompagnement permet une valorisation et une transformation locales du matériau bois.

Pour une commune, utiliser ou vendre cette ressource locale pour la construction est donc un moyen de contribuer au financement de la gestion des forêts communales, mais aussi de redynamiser le tissu économique de la première et seconde transformation (scieurs, charpentiers), souvent en difficulté.

L'utilisation du bois local dans la construction participe ainsi au développement d'une économie locale et au maintien ou à la création d'emplois sur le territoire, en relocalisant la valeur ajoutée, en développant le tissu des entreprises d'exploitations et de transformation du bois. Cela permet à terme de structurer la filière forêt-bois.

Un projet de construction bois est aussi un projet collectif qui implique un dialogue entre les acteurs du territoire (propriétaires de la ressource, maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre) afin d'impulser une dynamique territoriale concertée.

Des outils existent afin de définir et mettre en œuvre des stratégies de développement :

- Chartes forestières de Territoire (CFT) ;
- Outils d'aide à la décision (Plan d'Approvisionnement Territorial avec volet bois d'œuvre) ;
- Démarches de certification de la ressource (Bois des Alpes, par exemple).

LA CERTIFICATION BOIS DES ALPES

La certification Bois des Alpes permet de garantir à la fois l'origine alpine des bois, leur qualité, ainsi qu'une transformation locale de la ressource.

Sont ainsi vérifiées les caractéristiques techniques de résistance structurelle des bois pour qu'ils puissent répondre aux exigences de qualité des professionnels de la construction, ainsi que le respect des normes de gestion durable des forêts type PEFC.

En tant que certification, Bois des Alpes peut être inscrite dans la commande publique, avec la mention « ou équivalente ».

Groupe de travail Forêt-Filière Bois Comité de massif

Réseau des bâtiments-pilotes en bois des Alpes

*Dans le cadre du schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif alpin, 20 bâtiments expérimentaux ont été financés afin de **démontrer la faisabilité d'une stratégie bois-construction valorisant les bois locaux.** L'approche alpine qui s'appuie sur la certification de produits et de services « Bois des Alpes » est une **base d'expérience unique en matière de construction en bois local.** L'objectif du réseau est d'obtenir un retour d'expériences sur les premières opérations réalisées afin de **faciliter la démarche de mise en œuvre du bois en circuit court dans les constructions.***



Groupe de travail Forêt-Filière Bois Comité de massif



UN RÉSEAU AU SERVICE DES MAITRES
D'OUVRAGE PUBLICS



L'animation de ce réseau doit permettre de mettre en avant les obstacles rencontrés, les clefs de réussite, les plus-values de la certification, les modes d'organisation et de gouvernance adéquats... et de communiquer sur les résultats obtenus.

Différentes analyses seront faites sur les plans: technique, juridictionnel, économique, organisationnel, sociologique, ...

La **capitalisation de ces expériences** permettra de répondre aux interrogations actuelles et donc de **dynamiser le développement du bois alpin dans les constructions.**

Les maitres d'ouvrage potentiels de demain trouveront dans ces bâtiments des références, des analyses indispensables à leur prise de décision .



CONTACT

Association des Communes Forestières de Rhône-Alpes
04.79.60.49.08
alpes@cofor.eu
www.alpesboisforet.eu

Association des Communes Forestières de Provence Alpes Côte d'Azur
04.42.65.43.93
paca@communesforestieres.org
www.alpesboisforet.eu

Action réalisée dans le cadre du Réseau Alpin de la Forêt de Montagne, avec le soutien de :



Réseau Alpin de la Forêt de Montagne

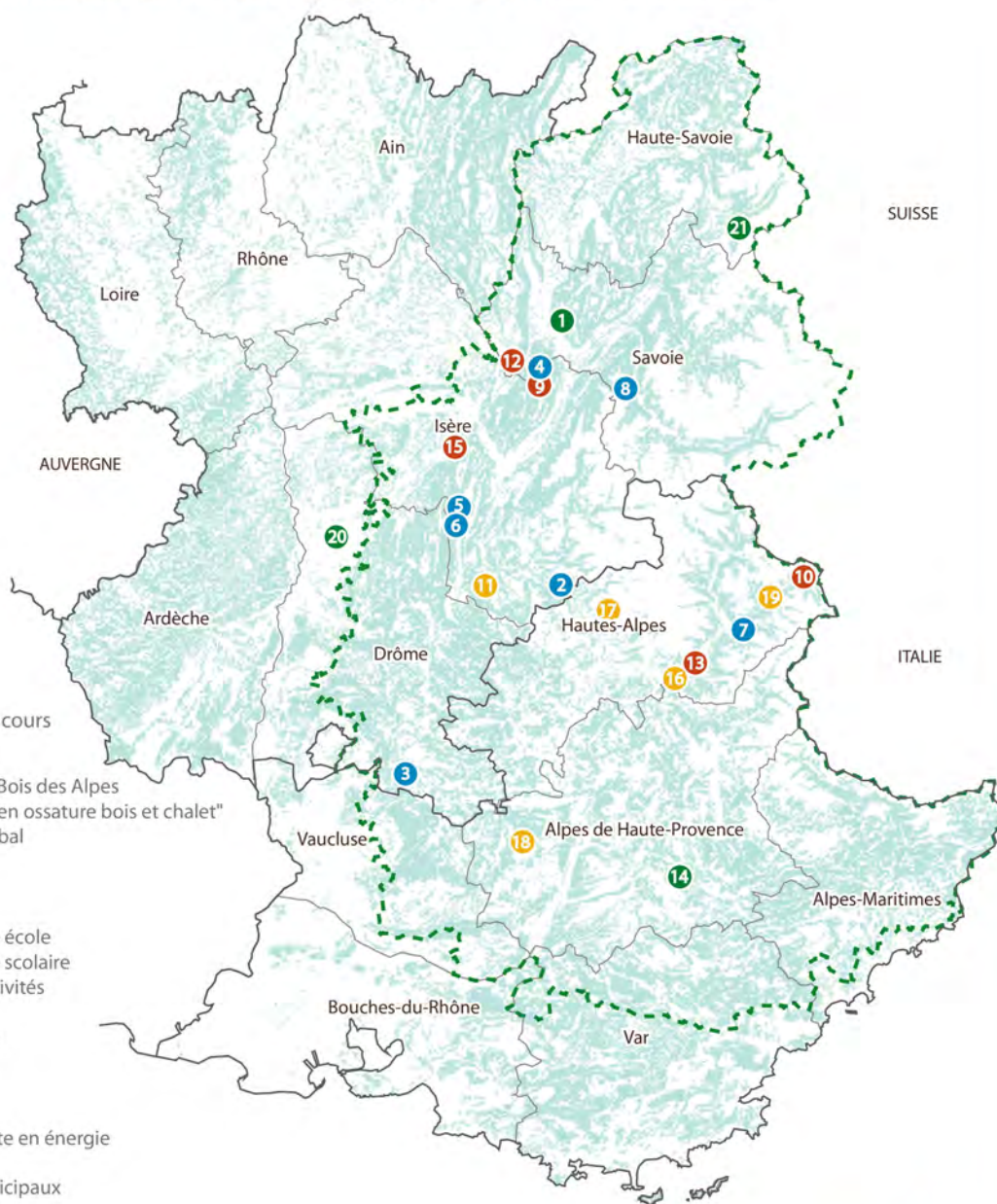
BOIS CONSTRUCTION

Réseau des bâtiments-pilotes en Bois des Alpes

Etat d'avancement au 1^{er} novembre 2012



4 bâtiments en Bois des Alpes construits
17 projets de bâtiments en Bois des Alpes
dont 7 en construction et 5 dont les entreprises sont en cours de sélection

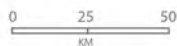


LÉGENDE

- Construit
- En construction
- Sélection des entreprises en cours
- En projet

- 1 Bâtiment multifonctionnel en Bois des Alpes
- 2 Atelier de fabrication "maison en ossature bois et chalet"
- 3 Maison de la Fontaine d'Hannibal
- 4 Groupe scolaire
- 5 Maison intercommunale
- 6 Maison de territoire
- 7 Rénovation et extension d'une école
- 8 Projet de création d'un groupe scolaire
- 9 Equipement d'accueil multiactivités
- 10 Atelier municipaux
- 11 Maison de territoire du Trièves
- 12 Ecoquartier
- 13 Ressourcerie
- 14 Atelier Bois
- 15 Construction Ecole performante en énergie
- 16 Salle multiactivités
- 17 Salle polyvalente, ateliers municipaux
- 18 Salle polyvalente
- 19 Maison de Tourisme Intercommunale
- 20 Plateaux pédagogiques de Néopolis
- 21 Refuge de montagne

- ▬ Limites du Massif Alpin
- ▬ Limites régionales
- ▬ Limites départementales



Le réseau Alpin de la forêt de montagne est cofinancé par l'Union Européenne



Rhône-Alpes



La Charte forestière de territoire du Pays A3V

Une volonté politique et une mobilisation des acteurs

Depuis 2001, l'outil Charte forestière de territoire permet le développement d'une politique forestière cohérente et structurante sur un territoire déterminé.

Identifiée au moment de son lancement comme une charte pilote, la Charte forestière du massif d'Annot a été mise en œuvre entre 2004 et 2008. Fort de la réussite de cette première expérience, le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var, accompagné par les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence et de Provence-Alpes-Côte d'Azur -animatrices du Réseau régional des chartes-, a souhaité se doter en 2010 d'une nouvelle Charte forestière étendue à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Initialement centrée sur la valorisation des châtaigneraies, cette nouvelle charte étend ses travaux aux autres problématiques du Pays : faiblesse de l'exploitation de certains massifs, redynamisation de l'aval de la filière forêt-bois, développement du bois énergie, valorisation du matériau bois dans la construction, etc.

Axes stratégiques et plan d'actions

Le programme d'actions, signé en février 2010, est structuré autour de 3 orientations qui définissent la stratégie du territoire en matière de gestion des espaces forestiers, pour une durée de 5 ans. Chaque axe stratégique est décliné en orientations pouvant apporter une réponse cohérente aux différents enjeux identifiés ainsi qu'aux attentes des acteurs de la filière forêt-bois :

- L'amélioration de la **mobilisation des bois** ainsi que la **gestion forestière** pour une valorisation **durable** du patrimoine,
- Le maintien, le **développement** et la **diversification** des activités de la **filière bois**,
- **L'intégration** de la **multifonctionnalité** dans les politiques locales.

Chiffres clés

Superficie globale : 165 600 ha

Nombre de communes : 40

Nombre d'habitants : 10 600

Superficie forestière : 102 000 ha – 62%

Forêt domaniale : 22 440 ha – 22%

Forêt communale : 17 340 ha – 17%

Forêt privée : 62 220 ha – 61%

DEMARCHE
DE VALORISATION
DES BOIS LOCAUX



Bois *des* Alpes



www.boisdesalpes.net

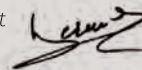
Edito

La démarche **Bois des Alpes** est la réponse au souci d'insérer les ressources bois locales et les compétences correspondantes dans la dynamique de développement du matériau bois pour la construction. Les bois du massif alpin présentent des qualités structurelles remarquables qui répondent aux attentes des maîtres d'ouvrage pour des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.

La notion de circuit court et de développement territorial prend alors tout son sens.

A travers la certification **Bois des Alpes** les acteurs locaux disposent d'un outil permettant de mobiliser des ressources forestières, d'ancrer et de développer des compétences locales et d'apporter une réponse commerciale concurrentielle à un marché en plein essor à la recherche de solutions locales et éco-durables.

Jean Bernard
Président

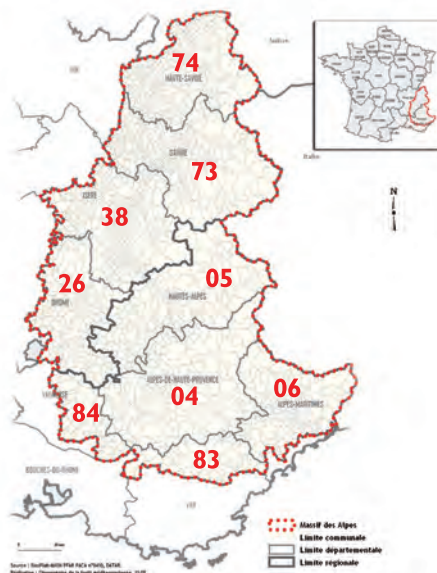


L'association

Crée en juillet 2008, elle réunit des acteurs de la filière forêt bois souhaitant développer une démarche visant à optimiser la valorisation des bois sur le massif alpin français par la création d'une offre de qualité de produit et de services exemplaires en terme de développement durable.

Son rôle :

- Défendre, gérer et promouvoir la certification
- Offrir des services aux entreprises certifiées pour les aider à rester compétitive sur le marché.



Le périmètre des Alpes

La forêt alpine quelques chiffres clés :

- 1 700 000 ha de forêt soit 41 % du territoire
- 500 000 m³ de bois sciés sur le massif
- 3 700 emplois liés à la filière forêt bois

Une certification de produits

La certification plus loin que la promotion commerciale offre via un contrôle indépendant, une réelle garantie sur les critères suivants :

- Origine des bois et traçabilité garantie sur le périmètre des Alpes
- Caractéristiques techniques et respect des normes en vigueur (Bois éco-certifiés en terme de gestion durable type PEFC, séchés, caractérisés structurellement, marqués CE...)
- Produits transformés/élaborés « localement. »

A terme, construire un processus de transformation optimisé faisant intervenir une étape de caractérisation de la ressource dès l'amont auquel sera ajouté un fonctionnement des acteurs en « grappe » pour permettre la mutualisation d'outils ou de moyens techniques.

Une réponse aux attentes du marché avec la vente et la promotion des produits issus directement du territoire, valorisés en circuits courts

La certification **Bois des Alpes** garantit un processus de transformation du matériau bois optimisé et une traçabilité 100% assurée pour :

- Valoriser les ressources et compétences locales
- Maintenir les emplois locaux
- Améliorer le bilan carbone

Une opération pilote pour le lancement expérimental de la certification :

Le premier bâtiment public à basse consommation d'énergie réalisé en **Bois des Alpes** sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey (Massif des Bauges, Savoie)

A qui s'adresse Bois des Alpes ?

- **Aux maîtres d'ouvrage publics** et aux particuliers soucieux de valoriser les bois locaux dans les constructions et de contribuer au maintien de l'activité économique sur leur territoire, en faisant appel à des produits certifiés « **Bois des Alpes** »
- **Aux entreprises du bois** souhaitant garantir ces critères et bénéficier des services associés. Grâce un système progressif, l'outil permet aux acteurs d'évoluer à leur rythme avec un minimum de contraintes.





Nos partenaires



Rhône-Alpes Région



Votre contact : Lydie Boisse
l.boisse@boisdesalpes.net



Association Bois des Alpes
Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République 73000 CHAMBERY
T • 04 79 96 14 67 / F • 04 79 33 38 95

3 possibilités de profiter de la Triomatic mobil'

1

Un classement de structure conforme aux exigences de marquage CE

- Les bois sont classés et marqués pièces par pièce. Vous pouvez notamment les faire sécher sur le pôle à St Michel les Portes pour obtenir un service complet (séchage, classement, marquage).

2

Des modules de démonstration

- 1/2 journées ou journées entières pédagogiques, particulièrement adaptées à vos donneurs d'ordre et/ou clients potentiels

3

En utilisation autonome

- Chez vous, ou sur base technique, profitez d'une tarification avantageuse si mise à disposition supérieure à 2 jours consécutifs

Nos partenaires



Rhône-Alpes



Base technique de la Triomatic

SVBT . Pôle Bois
St Michel les Portes
contact : 04 76 34 84 28



Association Bois des Alpes

Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République 73000 CHAMBERY
T • 04 79 96 14 67 / F • 04 79 33 38 95

NOUVEAUTE
UNIQUE EN FRANCE

Triomatic mobil'

Valorisez vos sciages,
choisissez le classement machine !



www.boisdesalpes.net

Valorisez tous vos bois en adoptant le réflex Triomatic mobil'

Ne vous contentez pas d'un simple classement visuel,
Adoptez le classement machine !



● Simplicité d'usage

- Tableau de commande en français
- 1 seule prise 380 V à raccorder (5 broches I6A)



● Un marquage «CE»

- Marquage CE direct à la pièce



● Classes de résistance

- C18 - C35

● Multi-essences / multi-sections

- | | |
|-----------|----------------------|
| • Epicéa | } Sections mini/maxi |
| • Sapin | |
| • Douglas | |
| • Mélèze | |
| | ép. 45 - 100 mm |
| | larg. 63 - 240 mm |
| | long. 2400 - 6000 mm |

● Agréé par l'Union Européenne

- Selon la norme EN 14081-4 relative au classement par machine des bois de structure.

● Des formules adaptées !

- Plusieurs «formules-pack» pour coller au plus près de vos besoins *

● Ensemble machine compact et transportable

- Mobilise - de 20 m² de votre atelier
- PTAC < 3,5 T, donc tractable par un véhicule léger (type 4x4 **) (ou chargeable sur un plateau-ridelles par chariot-élévateur)

● 2 possibilité d'utilisation :

- > soit chez vous directement (remorquage par vos soins)
- > soit sur notre base technique ***





Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les Communes forestières

en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le réseau qui représente et accompagne
les communes dans leurs projets forêt bois



Les Communes forestières

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur participent à un **réseau** également structuré aux échelles départementale et nationale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le réseau regroupe plus de **500 communes** sur les 963 que compte la région.

Il constitue une **force de proposition** vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt méditerranéenne.

Objectifs

Le réseau des Communes forestières œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt un élément fort de développement local.

Les Communes forestières offrent une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.

Elles les accompagnent dans l'exercice de leurs compétences de :

- **propriétaire de forêt**
- **aménageur du territoire**
- **maître d'ouvrage de bâtiments**
- **responsable de la sécurité**

Le réseau des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur emploie plus d'une vingtaine de salariés au service des communes.

Les élus du réseau en PACA

Président

Jean-Claude MICHEL,
Président des Communes forestières 04



1er Vice-Président

Nello BROGLIO,
Président des Communes forestières 83



Trésorier

Jean-Claude AYMARD,
Président des Communes forestières 13



Vice-Présidente

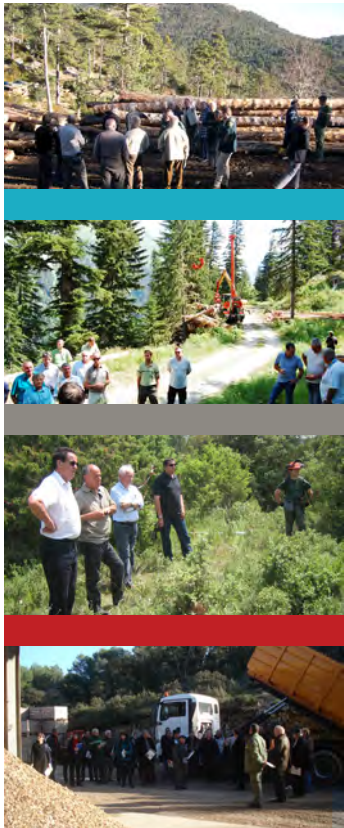
Claire BOUCHET,
Présidente des Communes forestières 05



Vice-Président

Gaston FRANCO,
Président des Communes forestières 06





Les Communes forestières interviennent pour :

- **Développer, accompagner et évaluer les politiques territoriales**
 - > Animation du réseau régional des Chartres forestières de territoire
 - > Analyse et suivi des dispositifs territoriaux de prévention des incendies de forêts
 - > Animation du réseau alpin de la forêt de montagne
- **Donner les moyens aux élus d'exercer leurs compétences**
 - > Ingénierie et formation des élus
 - > Accompagner les maires dans leurs responsabilités en matière d'incendie
- **Valoriser les produits de la forêt**
 - > Développer le bois énergie par l'animation de la Mission Régionale Bois Energie
 - > Suivi, analyse et amélioration des conditions de commercialisation des bois
- **Structurer le réseau des Communes forestières**
- **Faire vivre le partenariat avec l'ONF**

Dans le cadre de l'animation de l'**Observatoire régional de la forêt méditerranéenne**, les Communes forestières conduisent des actions transversales :



- **Recenser l'information et faciliter son accès aux acteurs et aux élus**
 - > Recensement, acquisition, traitement et diffusion de l'information géographique forestière
 - > Animation du site Internet d'information des acteurs de la forêt régionale
- **Rapprocher les acteurs et animer leurs regroupements**
 - > Animation de l'Entité régionale PEFC PACA, de France Forêt PACA
 - > Appui à la structuration interprofessionnelle des acteurs





Communes forestières

Vos interlocuteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans les départements

Alpes de Haute-Provence

42 boulevard Victor Hugo
04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél. 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org

Hautes-Alpes

Résidence Marylis
Place du village
05200 BARATIER
Tél. 04 92 43 39 91
contact05@communesforestieres.org

Alpes-Maritimes

Immeuble Nice Leader
Bâtiment Hermès
62-66 route de Grenoble
06200 NICE
Tél. 04 97 18 69 24
contact06@communesforestieres.org

Bouches-du-Rhône

Pavillon du Roy René
Valabre CD7
13120 GARDANNE
Tél. 04 42 51 54 32
contact13@communesforestieres.org

Var

Pôle Forêt Coeur du Var
Quartier Précoumin
83340 LE LUC
Tél. 04 94 99 17 24
contact83@communesforestieres.org

En région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
Valabre CD7
13120 GARDANNE
Tél. 04 42 65 43 93
paca@communesforestieres.org

Votre site d'information sur la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne**

www.ofme.org

Communes forestières

un réseau au service des élus



Atelier Bois de Haute-Provence

Quartier La Condamine

04330 BARREME

Tél : 04 92 34 20 50

Fax : 04 92 34 28 73

E-mail : atelier-bois.hauteprovence@onf.fr



L'ATELIER DE HAUTE-PROVENCE

Certifié PEFC, l'Office National des Forêts gestionnaire des forêts publiques, agit dans le respect de l'environnement. Le programme de reconnaissance des certifications forestières (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes – PEFC) est un système international qui garantit la qualité de la gestion durable des forêts au travers du développement combiné de leurs fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier Bois de Haute-Provence développe l'approvisionnement en bois massif, lamellé-collé ou contrecollé, certifié PEFC par la mise en œuvre de la chaîne de contrôle identifiée sous la référence : **PEFC 10-31-1136**.

Les 14 ateliers bois de l'ONF sont caractérisés par leur structure à « taille humaine ». Ils sont **spécialisés dans la fabrication de mobiliers et équipements en bois à usage extérieur**. Souvent implantés dans des zones rurales, ils participent au développement des économies locales des territoires. Ils offrent la possibilité de fabriquer du mobilier « sur mesure » robuste et de qualité.

Les équipes sont composées de professionnels du bois, menuisiers charpentiers, graveurs, mais aussi concepteurs. Ensemble, ils étudient et réalisent vos projets en toute connaissance des matériaux, du milieu, des normes et réglementations qui s'y appliquent.

LE BOIS : MATERIAU NATUREL, VIVANT ET RENOUVELABLE

Le **mélèze** (larix decidua)

Essence de montagne, le mélèze est utilisé pour la construction : chalets, charpentes, couverture en bardeaux, menuiserie et ébénisterie.



Les propriétés du bois de mélèze en font un matériau de qualité naturellement durable, surnommé "chêne des Alpes", il est classé III (norme NF B 50-105-3).

Le mélèze possède une excellente résistance mécanique et a une longévité exceptionnelle, c'est un bois à grain fin, très résineux, lourd et dur, riche en silice. Il résiste sans traitement aux attaques d'insectes et de champignons.



Neuf ou protégé par une lasure, il présente une très belle couleur ocre, plus ou moins rosée et devient gris argent avec le temps.

Nous utilisons du mélèze de pays, de provenance 04, labellisé PEFC, c'est-à-dire qu'il est garanti à 100% issu de forêts gérées durablement.

Le bois utilisé est sain, coupé de bonne lune, sec donc stable dans ses dimensions, scié hors coeur, équarri et purgé d'aubier.

Le **pin** offre de très bonnes propriétés mécaniques. C'est un bois très coloré, de l'orangé au brun rouge. Le pin utilisé par l'ONF est traité classe IV, par injection sous vide de produits de conservation contre les attaques de champignons ou d'insectes. Ce traitement sans chrome ni arsenic respecte les normes européennes de protection de l'environnement. Il garantit nos mobiliers 10 ans au contact du sol. Il assure une permanence d'aspect et de solidité.

communiqué de presse

28 septembre 2012



Commune de Barrême

L'Office national des forêts et la commune de Barrême s'associent pour créer des emplois dans le secteur bois

Barrême, le 28 septembre 2012. L'Office national des forêts (ONF) et la commune de Barrême (04) annoncent aujourd'hui la signature d'un protocole d'accord portant sur l'installation du futur atelier bois de l'ONF dans le nouveau bâtiment haute qualité environnementale (HQE) construit à cet effet par la commune. Ce projet permettra d'y implanter dès 2013 une quinzaine d'emplois à durée indéterminée (ouvriers spécialisés de l'atelier et ouvriers sylviculteurs), tout en valorisant les ressources locales. Une initiative qui bénéficie du soutien financier de l'État, de la Région PACA et du conseil général 04, ainsi que de l'appui technique de l'association des Communes Forestières (COFOR) de la région PACA, de la communauté de communes du Moyen Verdon et du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var (A3V).



Une vingtaine d'emplois pérennes

Menuiserie, assemblage, stockage, pose d'équipements... Le développement escompté des activités du futur atelier bois de l'ONF doit permettre, à échéance de 5 ans, de porter l'effectif à une vingtaine de salariés. « *C'est une nouvelle appréciable dans un contexte de crise économique, qui atteste notre volonté commune de favoriser l'emploi sur le territoire.* », indique Philippe Demarcq, directeur territorial à l'ONF.



Un atelier bois au service de l'environnement

Le nouvel atelier bois de l'ONF permettra de fabriquer des équipements et du mobilier en bois destinés à l'aménagement d'espaces naturels. Le mélèze et le châtaignier— essences naturellement durables — en provenance des forêts des Alpes, seront préférés aux bois traités ou exotiques habituellement utilisés. La majorité des bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement.



Un projet esthétique et écologique

Avec son ossature bois et son bardage en mélèze, le nouvel atelier bois de l'ONF est totalement intégré dans son environnement. Sur les 300 m³ de bois provenant des Alpes (pin sylvestre, mélèze, pin noir et sapin) que la commune a achetés à cet effet, 150 m³ ont été utilisés comme bois d'oeuvre dans la construction du bâtiment. Doté d'un puits de lumière (espace vertical faisant entrer la lumière du jour) et d'une excellente isolation du toit et des murs (à base de paille), le bâtiment sera énergétiquement très performant (norme HQE). « *Nous aurions pu faire simple, rapide et peu compliqué. Nous avons préféré la qualité* », conclut Jean-Louis Chabaud, maire de la commune.

Créé en 1964, l'Office national des forêts est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France (près de 4,7 millions d'hectares)

La commune de Barrême est un village rural de 500 habitants situé dans les Alpes-de-Haute-Provence (04).

Pour toutes ces raisons, ce projet bénéficie des aides financières de l'État, de la Région PACA, du conseil général 04, ainsi que du soutien technique de l'association des Communes Forestières (COFOR) de la région PACA, de la communauté de communes du Moyen Verdon et du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var.

Contacts presse

Office national des forêts
Claire VIGNON (responsable communication)
T : 04 42 17 57 26 - 06 11 13 15 01
Claire.vignon@onf.fr

L'Office national des forêts en 1 clin d'oeil



En forêt sur le portail ONF

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office national des forêts mène son action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'Etat et la Fédération nationale des communes forestières. Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 Mha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

L'ONF, premier gestionnaire d'espaces naturels en France :

> **mobilise du bois pour la filière** (environ 40 % du bois d'oeuvre mis sur le marché en France) en assurant le renouvellement des forêts publiques et le bon entretien de leurs peuplements,

> **agit pour préserver et augmenter la biodiversité**, grâce à sa prise en compte dans la gestion courante des forêts, mais aussi grâce à l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique et l'extension de son réseau de réserves biologiques,

> **offre des forêts accueillantes** au plus grand nombre, en s'adaptant aux attentes diversifiées du public et aux différents contextes (forêts périurbaines, zones touristiques), tout en sensibilisant aux missions d'entretien et de renouvellement des forêts ainsi qu'à la préservation de la biodiversité,

> **effectue des prestations de service** pour les collectivités et des clients privés en s'appuyant sur une organisation territoriale déconcentrée, des agences travaux, des bureaux d'études et des réseaux de compétences spécialisés,

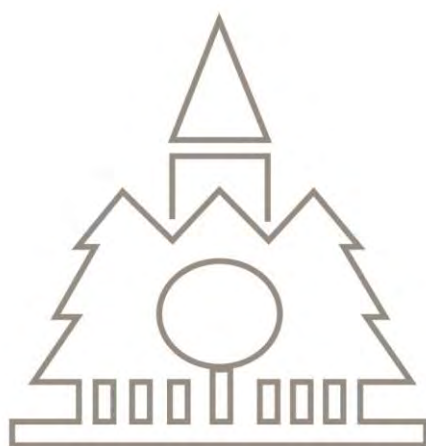
> **assure des missions de service public** pour la prévention et la gestion des risques naturels, et la préservation de la biodiversité,

> **agit pour dynamiser le rôle de la forêt et des « produits bois »** au service de la lutte contre les effets des changements climatiques.

L'exercice de ces missions contribue au maintien d'activités et d'emplois en zones rurales.

> L'ONF en quelques chiffres

- 9 500 personnes
- 9 directions territoriales
- 5 directions régionales
- 50 agences territoriales
- Près de 300 unités territoriales
- budget 2012 : 855 M€



Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, Valabre CD 7, 13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93 / Fax 04 42 51 03 88, paca@communesforestieres.org

www.ofme.org

